

ne savait pas non plus qu'en exécutant sa plongée il franchissait la barrière du son.

Déjà des incidents semblables avaient été signalés dans d'autres régions et nous prenons des dispositions en vue de trouver moyen d'éviter que de tels incidents ne se répètent. Je regrette sincèrement les ennuis que cela a causés à la population de Montréal.

M. Argue: J'ai demandé au ministre si ces avions avaient la permission de se livrer à cet exercice. Je suppose que les pilotes y étaient autorisés. Le ministre promet-il maintenant aux Canadiens que cela ne se répétera plus?

L'hon. M. Pearkes: Comme je l'ai dit, j'avise aux moyens d'éviter le retour de tels incidents. J'ai une enquête en marche depuis quelques semaines déjà.

M. Argue: Donc ces avions avaient l'autorisation du gouvernement canadien?

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Pearkes: C'était un vol dûment autorisé.

L'hon. M. Hellyer: Puis-je poser une autre question?

(Plus tard)

L'hon. M. Hellyer: Je veux poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il dit que les avions qui ont déclenché des barrages soniques sur Montréal étaient du type F-101? Étaient-ils partis de bases américaines? Voici la troisième partie de ma question. Le gouvernement songe-t-il à en faire des avions de remplacement dans nos escadrilles de défense aérienne?

L'hon. M. Pearkes: Voilà une question bien compliquée! Premièrement, je n'ai pas dit que c'était un avion F-101, mais je crois que c'en était un. Je crois qu'il venait d'une base située dans le Nord-Est des États-Unis.

Et maintenant je prie l'honorable député de répéter la troisième partie de sa question. Elle ne m'a pas semblé se rattacher aux autres parties.

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement ou l'Aviation royale du Canada ont-ils songé à utiliser le F-101 comme remplacement possible dans nos neuf escadrilles de défense aérienne ou du moins dans certaines?

L'hon. M. Pearkes: L'Aviation royale du Canada continue de peser la valeur de l'avion, mais on n'a pas encore décidé de remplacer le CF-100 par le F-101 ou par quelque autre avion.

[L'hon. M. Pearkes.]

L'hon. M. Hellyer: Une autre question: a-t-on décidé de ne pas le remplacer?

L'hon. M. Pearkes: J'ai dit qu'on n'avait pas décidé de remplacer les CF-100.

INTERPELLATION À PROPOS DE LA PRODUCTION DE GAZ NÉVROTQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Aurait-il quelque chose à dire à propos de la déclaration publiée dans le *Financial Post* du 26 mars 1960 et attribuée à M. James M. Minifie? Celui-ci aurait dit que le Canada produit des gaz névrotiques plus destructifs encore que les bombes H.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Je ne saurais dire à la vérité si le Canada produit ou non ce gaz. Je sais qu'il y a à Suffield, en Alberta, un centre d'études d'armes chimiques défensives. Je ne crois pas cependant qu'on y fasse des expériences avec des gaz névrotiques plus mortels que les bombes H.

M. Argue: Vu la garantie que le ministre nous a déjà donnée en d'autres occasions que telle chose n'avait pas lieu, je lui demanderais de faire une enquête approfondie, en se rappelant que ce genre de production est interdit par le protocole adopté à Genève en 1925.

L'hon. M. Pearkes: Je puis assurer à l'honorable député que nous ne devrions pas enfreindre ce protocole.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TRAVAUX D'HIVER—DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pratt (Jacques-Cartier-Lasalle): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre a-t-il reçu de M. George Mooney, directeur exécutif de la fédération des maires et des municipalités, un télégramme réclamant, au nom de la fédération, que le programme municipal de travaux d'hiver soit prolongé de la fin d'avril jusqu'à la fin de mai, afin de permettre aux municipalités d'achever leurs programmes de travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il songé à donner suite à cette demande?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): J'ai bien reçu le télégramme en question. Je l'ai communiqué au conseil des ministres qui a décidé, après mûre réflexion, de faire droit à la demande. Toutes les provinces